

MES DIRECTIVES ANTICIPEES

Je soussigné(e) Né(e) le à
(adhérent(e) à l'AMD n°) Domicilié (e)

déclare rédiger ce document en toute liberté, sans pression extérieure et en pleine possession de mes facultés.

Si je me trouve hors d'état d'exprimer ma volonté à la suite d'une affection incurable quelle qu'en soit la cause, ou d'un accident grave entraînant une dégradation irréversible de mes facultés je souhaite :

- que ma personne de confiance soit consultée sur ma volonté de finir dignement ma vie ;
- qu'on entreprenne ni ne poursuive les actes de prévention, investigation ou de soins qui n'auraient pour seul effet que la prolongation artificielle de ma vie(art L1110-5 du Code de la Santé Publique) ;
- que l'on soulage efficacement mes souffrances même si cela a pour effet secondaire d'abrèger ma vie ;
- que, s'il n'existe aucun espoir de retour à une vie consciente et autonome, l'on me procure une mort rapide et douce.

Autre(s) précisions personnelles

Par ailleurs, conformément à l'article 1111-6 du Code de la Santé Publique, **j'ai désigné comme personne de confiance :**

Nom/Prénom né(e) le à
Adresse
Tel professionnel Tel domicile Portable
Accepte le mandat qui m'est confié
Date Signature

Ou à défaut si elle n'est pas joignable ou ne peut pas venir :

Nom/Prénom né(e) le à
Adresse
Tel professionnel Tel domicile Portable
Accepte le mandat qui m'est confié
Date Signature

Ou à défaut si elle aussi n'est pas joignable ou ne peut pas venir :

Nom/Prénom né(e) le à
Adresse
Tel professionnel Tel domicile Portable
Accepte le mandat qui m'est confié
Date Signature

Cette personne, qui a accepté sa désignation, aura accès à mon dossier médical. Elle est chargée de veiller au respect de mes volontés et de mes droits

Fait à Le Signature

Ce document a été établi en application de la loi Leonetti n° 2005-370 du 22 Avril 2005 et au nom de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par les Nations Unies, et reconnaissant à chacun la liberté d'exprimer ses convictions profondes et dans faire application dans son comportement dès lors qu'elles ne nuisent pas au respect des droits et libertés d'autrui.

IMPERATIF : ce document est à re-dater et re-signer tous les trois ans

[Retour sommaire](#)